

Modification 001:

A était soulever pour **SUPPRIMER** et **REEMPLACER** la date limite pour le dépôt d'une proposition et le Critère Obligatoire (Étape I).

1. SUPPRIMER :

Date limite pour le dépôt d'une proposition – 23 avril 2019 à 14 h HNE

REEMPLACER :

Date limite pour le dépôt d'une proposition – 25 avril 2019 à 14 h HNE

2. SUPPRIMER :

TABLEAU 1 – CRITÈRES OBLIGATOIRES (ÉTAPE I), en sa totalité

REPLACER :

TABLEAU 1 — CRITÈRES OBLIGATOIRES (ÉTAPE I)

Le soumissionnaire doit satisfaire aux critères obligatoires ci-après pour que sa proposition soit examinée en fonction des critères cotés. Toute proposition qui ne satisfait pas à un critère obligatoire sera jugée non conforme et rejetée.

N°	Critère d'évaluation obligatoire	Renvoi à la proposition
O.1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a réalisé 5 projets au cours des 3 dernières années concernant la relocalisation d'au moins 40 personnes, y compris les postes de travail, les bureaux et le matériel informatique.</p> <p>Chaque projet doit être présenté sur moins d'une page et doit comprendre les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• le client (nom de l'organisme);• la date de début et de fin;• le numéro de téléphone et de référence du client;	

	<ul style="list-style-type: none">• le nombre de personnes déménagées;• la liste de tous les articles et biens déménagés, et les quantités;• une brève description des services fournis, y compris les modules de mobilier utilisés.	
O.2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a réalisé 2 projets au cours des 3 dernières années concernant l'emballage, le déménagement, le déballage et la relocalisation de modules de rangement de taille moyenne à grande pour des dossiers ou des livres.</p> <p>Chaque projet doit être présenté sur moins d'une page et doit comprendre les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• le client (nom de l'organisme);• la date de début et de fin;• le numéro de téléphone et de référence du client;• le nombre de dossiers ou de livres (mesuré en quantité, pas en pieds);• la méthode utilisée;• une brève description des services fournis, y compris les modules de mobilier utilisés.	
O.3	Le soumissionnaire doit montrer une preuve d'assurance	
O.4	Le soumissionnaire doit nommer un chef de projet ayant 5 ans d'expérience qui agira comme principal point de contact avec le SPP.	
O.5	Le soumissionnaire doit attester de sa capacité d'avoir un chef et au moins une ressource bilingues, français et anglais (lecture, écrit et oral) sur place en tout temps.	
O.6	Le soumissionnaire doit avoir une cote de sécurité auprès du SPP et fournir la liste des employés ayant une cote de sécurité (accès au site).	

TOUS AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.
